

**Objet : Délibération n° 16 04. 02 : MISE A DISPOSITION PERSONNEL TECHNIQUE DE LA CCVA**

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) – BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA) ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. CAZAJUS Joël

La modification des tournées de collectes a entraîné une occupation optimale des agents sur la collecte des ordures ménagères et recyclables ne permettant plus d'assurer la collecte des encombrants de façon hebdomadaire.

Il est donc nécessaire de renforcer l'équipe avec du personnel extérieur.

Dans le cadre de la mutualisation, il est possible de signer une convention de mise à disposition de personnels de la CCVA qui précise les conditions de mise à disposition.

Cependant la mise à disposition ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre, le passage en CAP étant obligatoire et la prochaine CAP n'aura lieu que le 29/06/16.

Monsieur le président propose dans l'attente de faire appel à l'intérim pour assurer la continuité du service public de ramassage des encombrants.

Monsieur le Président demande au Conseil syndical de pouvoir l'autoriser à signer la convention avec la CCVA pour la mise à disposition de personnel et de réserver les crédits à cet usage.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président et le mandate pour signer la convention avec la CCVA et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,  
Mois et an que dessus

